

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 26 novembre 2025

Convocation : 21 novembre 2025 - Date d'affichage : 21 novembre

Sous la Présidence de M. Thierry IGONNET, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-six novembre à dix-neuf heures à Saint-Léger-sous-la-Bussière - salle des fêtes.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	M. Philippe HILARION
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY Mme Séverine DEBIEMME M. Marcel RENON
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Hervé JOSEPH
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET M. Patrick CAGNIN
Commune de MONTMELARD	M. Jacques CHORIER
Commune de NAVOUR S/GROSNE	Mme Fabienne PRUNOT M. Jean PIEBOURG
Commune de PIERRECLOS	Mme Sylvie DUPONT
Commune de SAINT LEGER S/s LA BUSSIÈRE	M. Pierre LAPALUS
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	Mme Michèle DORIN
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIERES	-
Commune de TRAMAYES	Mme Cécile CHUZEVILLE M. Michel MAYA M. Damien THOMASSON
Commune de TRAMBLY	M. Bernard PERRIN
Commune de TRIVY	Mme Chantal WALLUT
Commune de VEROSVRES	Mme Laurence GUILLOUX

Nombre de délégués en exercice : 25

Nombre de délégués présents : 21

Absents excusés : M. Rémy MARTINOT (Pierreclos), M. Emmanuel ROUGEOT (Pierreclos), Mme Nathalie LAPALUS (Matour), M. Jean-Noël BERNARD (Serrières)

Pouvoirs : Mme Nathalie LAPALUS à M. Patrick CAGNIN, M. Emmanuel ROUGEOT à Mme Sylvie DUPONT, M. Jean-Noël BERNARD à M. Pierre LAPALUS

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : Pierre LAPALUS

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants : M. Gilles PARDON (Saint-Léger-sous-la-Bussière), M. Alain BAMET (Saint-Pierre-le-Vieux), M. Christophe BALVAY (Trambly), M. Jean-Michel ROZIER (Trivy)

Mise à bail commercial des deux locaux sis ZA Longverne à Montmelard

REÇU EN PREFECTURE

le 09/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-20251126-2025_80-DE

DELIB 2025-80

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'avis favorable de la Commission économie du 9 octobre 2025,

Les travaux de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne scierie située Zone d'activité Longverne à Montmelard sont terminés. Deux cellules artisanales respectivement de 287 m² et 445 m² ont été aménagées.

Afin de lancer la communication sur la mise en location de ces deux locaux et conclure un bail commercial avec les entreprises qui souhaiteront s'implanter, il convient d'en définir le prix de location.

Le Vice-Président, Monsieur LAPALUS, propose, compte-tenu du coût résiduel de l'opération et des prix du marché locatif, de fixer les loyers comme suit :

- Atelier 1 – 287 m² : 1 500 € H.T. /mois,
- Atelier 2 – 445 m² : 2 300 € H.T. /mois.

Le Conseil de Communauté, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ AUTORISE le Président à louer les deux cellules artisanales situées ZA Longverne à Montmelard,

➤ FIXE les loyers comme suit :

- Atelier 1 – 287 m² : 1 500 € H.T. /mois,
- Atelier 2 – 445 m² : 2 300 € H.T. /mois.

➤ AUTORISE le Président à signer les baux commerciaux ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait le même jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Pour le Président empêché
Thierry IGONNET,
1^{er} Vice-Président

